

## ANNEXE 10

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VACCINATION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES  
OU DE PIGEONS CONTRE LA MALADIE DE NEWCASTLE**

Je soussigné:

Demeurant à:

Licence N°:

déclare sur l'honneur avoir vacciné contre la maladie de Newcastle toutes les volailles (poules, dindes, pintades, canards, oies, pigeons, faisans, perdrix, cailles et ratites) et tous les pigeons voyageurs de mon élevage en particulier ceux dont **les numéros de bagues matricules sont** :

Les nombres d'animaux vaccinés par espèce sont les suivants :

A la date du :

Avec le vaccin (*Nom déposé du vaccin administré, n° de lot du vaccin, date de péremption*)  
*le (date de l'ordonnance)*

Fait à (*lieu*),

le

Signature Nom et signature d'un témoin ayant assisté à la vaccination

**Le témoin**

**Le propriétaire**

**NOTA BENE :**

***Cette déclaration est valable dans les délais indiqués sur l'ordonnance remise par le vétérinaire prescripteur qui a examiné les animaux ou qui assure le suivi régulier de l'élevage. L'ordonnance doit être jointe à la présente déclaration.***